

2020-01-16
2019-6842

Adjuvant CO-OP Patron II

SOLUTION

**POUR UTILISATION AVEC LES HERBICIDES DE POSTLEVÉE CO-OP
Patron II CENTURION® OU SHADOW RTM®**

AGRICOLE

PRINCIPE ACTIF : Ester phosphorique tensioactif..... 30 %

Avertissement, contient l'allergène soja

N° D'HOMOLOGATION : 33662

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

**AVERTISSEMENT : CAUSE UNE IRRITATION GRAVE DES YEUX ET DE LA
PEAU**

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

CONTENU NET : 1-9 LITRES

La Coopérative Interprovinciale Limitée
C.P. Boîte 1050
Saskatoon, SK
Canada S7K 3M9
1-204-233-3461

**AIDE MÉDICALE D'URGENCE 24 HEURES : APPELER 1-888-CAN-UTEC
(226-8832)**

**URGENCE CHIMIQUE 24 HEURES (déversements, fuite, incendie,
exposition ou accident) : APPELER 1-888-CAN-UTEC (226-8832)**

MODE D'EMPLOI :

L'adjuvant CO-OP Patron II doit être utilisé uniquement dans un mélange en cuve avec les herbicides de postlevée CO-OP Patron II, CENTURION® ou SHADOW RTM® pour la suppression des graminées, des céréales spontanées et du chiendent.

L'adjuvant CO-OP Patron II doit être utilisé uniquement dans un mélange en cuve avec CO-OP Patron II, CENTURION® et SHADOW RTM® dans les semis de luzerne, les graines vertes ou sèches de légumineuses et edamame, les bleuets en corymbes, le canola, le basilic, la coriandre, l'aneth, le carvi, le fenugrec, les canneberges, le lin (y compris les variétés à faible teneur en acide linoléique), la moutarde joncée (types condimentaire et oléagineuse), le *Brassica carinata*, la moutarde jaune, les oignons à bulbes secs, les échalotes et l'ail à bulbes secs, les pommes de terre, les œillets des prairies, le carthame, les épinards, les tournesols, la betterave potagère, le panais, les carottes, les radis, les cerises (douces et acides), certaines fines herbes et épices, et le houblon .

Utiliser **l'adjuvant CO-OP Patron II** à raison de 0,5 % v/v à 1,0 % v/v, avec le taux recommandé de CO-OP Patron II, CENTURION ou SHADOW RTM tel qu'indiqué sur l'étiquette de chaque produit.

MISE EN GARDE :

AVERTISSEMENT : Cause une irritation grave des yeux et de la peau.

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter une chemise à manches longues et un pantalon long durant toutes les activités, ainsi que des lunettes protectrices, un écran facial et des gants résistant aux produits chimiques durant le mélange, le chargement, le nettoyage et les réparations. Laver immédiatement la peau et les yeux éclaboussés par le produit concentré. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation de ce produit. Éviter de travailler dans le brouillard de pulvérisation. Bien se laver les mains et la peau exposée après l'utilisation du produit. Entreposer le contenant bien fermé loin des semences, de l'engrais, des plantes et des denrées alimentaires. Éviter la contamination des étangs, des ruisseaux, des rivières et des autres sources d'eau.

PREMIERS SOINS : Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'ingestion, appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Traiter selon les symptômes.

ENTREPOSAGE ET ÉLIMINATION

ENTREPOSAGE : Ce produit peut être entreposé à n'importe quelle température.

ÉLIMINATION :

Élimination du contenant recyclable : Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir : Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES*.